

Pour une mort sereine !

La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"

Lettre d'information n°21

A quoi joue l'équipe dirigeante de l'ADMD ?

La fin de vie est un sujet à l'ordre du jour en ce moment : dans notre lettre d'information N°18 nous vous parlions des états généraux de la bioéthique et de la consultation des citoyens lancée à cette occasion par le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) ; nous vous parlions aussi de la nouvelle association, Le Choix – Citoyens pour une mort choisie, créée par Nathalie Debernardi et Marie Godard pour pouvoir être auditionnées par le CCNE en tant que représentantes de cette association. Auparavant, le succès de la pétition lancée sur Internet par ces deux personnes avait amené le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) à se saisir du sujet et à les auditionner en décembre 2017. La commission temporaire créée par le CESE s'est réunie une dernière fois ce mardi 10 avril pour rendre ses conclusions. Cela fera l'objet de notre prochaine lettre d'information.

Quelle est la position de l'ADMD par rapport à ces événements qui ont fait naître chez ses adhérents un nouvel espoir de voir enfin votée une loi qui réponde à leurs vœux ?

Sur la consultation citoyenne du CCNE, le site Internet de l'ADMD, comme le Journal N°143 publié en février, invite ses adhérents à y participer ; un argumentaire destiné à les y aider a été publié sur le site le 9 février.

Sur la pétition de Nathalie Debernardi et Marie Godard, le journal de l'ADMD parle de « plusieurs pétitions citoyennes qui ont connu un très grand succès » (P. 3) mais ne mentionne pas les noms des personnes qui l'ont lancée et, surtout, n'invite pas les adhérents à la signer. Par contre, il mentionne l'audition de Jean Luc Romero par le CESE.

Le traitement est le même sur le site Internet où, dans son mot de rentrée, le 19 janvier 2018, le président parle de sa propre audition par le CESE et évoque « le succès des récentes pétitions en ligne ».

Pas un mot pour se réjouir du succès de cette pétition citoyenne (près de 350 000 signataires au moment où nous vous écrivons), pour féliciter Nathalie Debernardi et Marie Godard et leur exprimer un soutien alors que c'est grâce à ce succès que le CESE s'est intéressé au sujet de la fin de vie et a enclenché les auditions auxquelles a pu participer le président de l'ADMD. Pas un mot, aucun soutien, rien pour attirer l'attention des adhérents et les encourager à signer alors que cette pétition demande la même chose que l'ADMD : pourquoi ?

De même, pas un mot sur la nouvelle association créée pour permettre à Nathalie et Marie d'être auditionnées par le CCNE.

Nous ne comprenons pas : il nous paraît très utile et intéressant que notre parole soit portée par plusieurs personnes ; les adversaires de l'euthanasie seront à coup sûr plusieurs à être auditionnés.

De plus, l'ADMD vient de lancer, sur son site, un appel ou une pétition intitulé(e) "Nous sommes prêts" qui n'avance aucun nouvel argument par rapport à celle de Nathalie et Marie : quel est le sens de cette initiative ?

Enfin, la direction de l'ADMD, refuse de financer des réunions faisant appel à des 'intervenants 'extérieurs', qu'elle n'a pas adoubés : ainsi, non seulement elle prive les adhérents de témoignages démonstratifs, mais encore, par ce repli sur soi, elle prend le risque d'échouer dans son combat.

Historiquement, l'ADMD a été à l'initiative des débats sur la fin de vie. Cette association a joué et joue encore un rôle important dans ce débat de société mais, en cherchant à en garder le monopole, ses dirigeants ne risquent-ils pas de le verrouiller ? Nous pensons que c'est en unissant toutes les forces de toutes les associations et mouvements ayant le même objectif, que nous réussirons à obtenir la loi que nous voulons. Pour cela il est également important de pouvoir faire partager l'expérience de nos voisins dotés d'une bonne loi.

Comment ont été décidées ces positions prises par L'ADMD ? Ont-t-elles été discutées et décidées par le Conseil d'administration ? Quand ? Quels ont été les arguments avancés ? Les adhérents ont le droit d'être informés sur une question aussi importante.

Par ailleurs, **nous aimerions connaître la position de l'ADMD sur un autre sujet : trois propositions de lois sur la fin de vie ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale**, celle de Madame Fiat, celle de Monsieur Falorni et celle de Monsieur Touraine. Sur le site Internet, le 16 janvier, l'ADMD encourage ses adhérents à interpeller leur député en leur demandant de proposer ou soutenir une loi légalisant l'aide active à mourir ; les trois propositions peuvent être téléchargées mais aucune information n'est donnée sur les points forts ou les points faibles de chaque proposition ni sur celle à laquelle est favorable l'ADMD. Le travail de comparaison entre deux de ces propositions de loi et avec la loi belge a été fait par Marie Godard : vous le trouverez à l'adresse suivante, à la date du 9 novembre : <https://www.temoignagesfindevie.fr/mon-blog/>

Le 13 avril 2018

Le collectif "Pour une mort sereine !"

Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site internet
<https://www.pourunemortsereine.org/>

Toutes nos informations sont consultables sur le site <https://www.pourunemortsereine.org>
Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien <https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>
et sur **Twitter** : @MortSereine
Pour nous contacter : collectifag2017@gmail.com et contact@pourunemortsereine.org

Très important pour la diffusion de notre information

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à 'contact@pourunemortsereine.org' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine !"

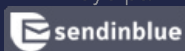
Au sein du Conseil d'Administration de l'ADMD
Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT
ont été élus sur la liste "Pour une mort sereine !"

Collectif "Pour une mort sereine"
e-mail : collectifag2017@gmail.com
webmaster :
contact@pourunemortsereine.org



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.
[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du groupe "Pour une mort sereine !"